MM. les généraux Aymard, gouverneur de Paris, et Filippi, commandant la place, sont sur les lieux.

A 3 heures, M. le Maréchal de Mac-Mahon, président de la République, s'est rendu sur les lieux du sinistre, accompagné de M. de Marcère.

Nous sommes heureux d'annoncer que, d'après les renseignements qui nous arrivent à la dernière heure, le nombre des victimes, y compris celles qui sont encore sous les décombres ne dépassera point le chiffre de 20, soit 3 cadavres déposés au poste central et portés cette après-midi à la Morgue, 2 blessés morts à l'hôpital Saint-Louis sur les 7 qui y avaient transportés, et 10 cadavres encore sous les décombres qui seront enlevées aussitôt que M. Paillard, architecte de la préfecture de police, aura fait étayer les immeubles portant les numéros 26 et 24.

—

Nous lisons dans une autre lettre :

Dans l'épouvantable malheur qui a frappé si cruellement dans la soirée de mardi, le quartier du Château-d'Eau, l'émotion de tous ceux qui en ont suivi les diverses péripéties était telle qu'il n'est pas étonnant que des exagérations se soient glissées dans les comptes-rendus des journaux du matin. Mais comme les conséquences de ce triste événement sont assez palpitantes dans leur cruelle vérité, il convient de les y replacer autant que faire se peut.

C'est bien à 7 heures 45 que la première explosion se fit entendre, explosion telle que la maison n° 22 où elle venait de se produire, s'effondra complètement et instantanément. On ignore encore de quelle manière elle a pu être provoquée, la maison étant occupée au rez-de-chaussée par un magasin de jouets d'enfants, appartenant à M. Blanchon et géré par M. Mahieu. absents l'un et l'autre au moment du désastre. La spécialité du commerce de M. Blanchon était la vente en gros des amorces au fulminate de mercure pour pistolets d'enfant. La provision qui se trouvait emmagasinée est évaluée par le gérant à 800 grosses de boites, en contenant chacune cinquante ; mais, contrairement à ce que l'on a dit, la fabrique de ces amorces se trouve hors Paris.

Malgré cette quantité relativement considérable de fulminate, on s'étonne encore que l'explosion ait été si forte et si terrible dans son résultat immédiat, surtout après les expériences faites, il y a un an, sur ces jouets, expériences à la suite desquelles ils avaient été reconnus inoffensifs. Il se pourrait que d'autres matières explosibles se trouvassent déposées dans les caves dépendant du magasin, malgré la défense formelle qui en avait été faite par le propriétaire à M. Blanchon. C'est ce qu'une enquête démontrera sans doute.

Aussitôt après l'explosion, un violent incendie s'est déclaré, la maison portant le n° 20 a été atteinte au même instant et le mur mitoyen n'a pas tardé à s'effondrer.

Ce n'est que fort tard dans la nuit que l'incendie a pu être éteint, et alors ont commencé les travaux de déblayement.

Jusqu'à l'heure où nous écrivons, c'est-à-dire cinq heures, trois cadavres ont été retrouvés et envoyés à la Morgue. Ce sont les corps de Brelle, Léontine, blanchisseuse; Ihard, domestique (marié). Le troisième n'a pas encore été reconnu.

Parmi les blessés, huit, après un premier pansement dans les pharmacies voisines du lieu du sinistre, ont été transportés à l'hôpital Saint-Louis : Hattler, Denis, Rister, Bonniaud et femme Vernandot ; les trois autres sont inconnus. Plusieurs de ces malheureux ont dû être amputés des membres meurtris ou cassés.

Un grand nombre d'autres personnes habitant les maisons voisines ou qui passaient dans la rue au moment de l'explosion, ont été également blessées plus ou moins grièvement et transportées chez des particuliers.

Marlanet, le concierge du n° 22, a pu se retirer seul et sain et sauf de dessous les décombres, emportant dans ses bras sa femme qui a eu une jambe cassée et de fortes brûlures sur tout le corps.

Une charmante petite fille a été trouvée sans aucune blessure sous une table qui l'avait protégée.

Pour donner une idée de la violence de la première explosion, il nous suffira de dire que des blocs de pierre énormes ont été projetés par-dessus le toit de la maison n° 19 jusque dans une cour située à cent mètres.

(*Par voie Télégraphique.*)

Paris, 16 mai, 5 h. 1/2, matin.

On a déjà acquis la presque certitude que l'explosion de la rue Béranger n'a pas pu être produite par la seule quantité d'amorces de pistolets d'enfants, qui était en provision dans les magasins de M. Blanchon. On dit que dans les caves se trouvait déposée une caisse de fulminate de mercure, reçue le jour même. En attendant que l'enquête fasse connaître si ce bruit est fondé, disons que la force du fulminate de mercure équivaut à environ 12 fois celle de la poudre, de sorte que si l'approvisionnement de M. Blanchon était seulement de dix kilog. l'explosion de la rue Béranger a dû avoir l'intensité de l'explosion d'une charge de cent vingt kilog de poudre ordinaire. C'est-à-dire qu'elle aurait entraîné la perte d'un navire cuirassé de premier rang si elle avait eu lieu au contact de sa carène. Or, on dit que M. Blanchon venait d'en recevoir 140 kilog. Il n'est donc pas étonnant que les piliers de la maison n° 22 de la rue Béranger aient cédé et entraîné l'effondrement de toute la construction.

Ajoutons que le plus faible choc sur cette matière en détermine l'explosion.

A l'heure où nous écrivons, le déblayement qui ne peut s'effectuer qu'avec beaucoup de précautions et, par suite, avec lenteur n'a amené que la découverte d'un autre cadavre de femme.

Les victimes actuellement connues, sont au nombre de 27 : le cadavre nouvellement découvert ; trois morts déposés à la Morgue ; deux à l'hôpital Saint-Louis, plus six blessés; 12 blessés dont plusieurs assez grièvement, à l'école supérieure du commerce; 3 blessés, qui ont été transportés chez des parents. On ne compte pas les blessures légères.

D'après les calculs faits aussi exactement que l'a permis l'enquête, il doit y avoir sous les décombres, dix-sept cadavres !

Cela porterait à 23 le nombre des morts.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris. 15 mai.

D'après les journaux de Berlin, l'Empereur Guillaume, après le récent attentat contre sa personne, aurait dit :

« Aujourd'hui, c'est de nouveau et plus impérieusement que jamais le devoir du gouvernement de travailler à ce que les éléments révolutionnaires ne prennent pas le dessus. Chaque ministre, a dit S. M, doit y concourir pour sa part. Avant toute chose, il est essentiel que le peuple ne perde pas le sentiment religieux. »

Si l'Empereur Guillaume et ses ministres n'étaient pas aveuglés par les plus déplorables préjugés, ils devraient comprendre que la persécution contre le catholicisme est la principale cause de la propagande révolutionnaire, par ce motif que le catholicisme est le seul levain conservateur des sociétés. Voilà ce qui explique la guerre systématique faite à toutes les époques et dans tous les pays au catholicisme par les sectes révolutionnaires, guerre dont se rendent complices les gouvernements modérés en Allemagne, en Russie, en Italie, en Suisse.

» Il est essentiel, dit encore l'Empereur Guillaume, que *le peuple ne perde pas le sentiment religieux.* »

Comment ne le perdrait-il pas, quand nous voyons l'impunité avec laquelle se propagent les journaux, les écrits, les gravures qui outragent les croyances religieuses, les ministres de la religion, les œuvres les plus saintes de la charité ?

Vous voulez que *le peuple ne perde pas le sentiment religieux*, et vous chassez l'enseignement religieux de l'école, vous emprisonnez, vous exilez les évêques, les curés, qui refusent de violer les lois de l'Eglise !

Quelle inconséquence ! quelles contradictions.

Le gouvernement du Maréchal de Mac-Mahon peut faire son profit de ces observations. S'il désire, comme l'Empereur Guillaume, que *les éléments révolutionnaires ne prennent pas le dessus*, il ne faut pas se faire le complice de la politique révolutionnaire, de la politique qui tolère le centenaire de Voltaire et les arrêtés municipaux qui interdisent la liberté des processions, sans doute pour apprendre au peuple à conserver le sentiment religieux.

Quel délire avant-coureur d'innévitables catastrophe !

Le bruit court que des renseignements émanés de source diplomatique, sont à la veille de paraître dans un grand journal étranger, sur les dernières allées et venues de M. Gambetta. Ces révélations seraient, dit-on, appelées à faire sensation.

M. Waddington aurait été, dit-on, très-irrité d'apprendre que M. de St-Vallier entretenait avec M. Gambetta une correspondance très-active sur la politique extérieure. M. de St-Vallier aurait été averti d'avoir à cesser toute correspondance de ce genre.

Parmi les anciens ministres du 16 mai, les uns croient à leur mise en accusation ; les autres se montrent absolument incrédules aux menaces des gauches. Le premiers sont, du reste, plus furieux qu'effrayés et leur langage en parlant du Maréchal est aussi instructif... qu'indépendant.

On s'occupe déjà du successeur à donner au colonel Denfert-Rochereau dans la députation parisienne. Le candidat républicain à la succession vacante serait, dit-on, M. l'académicien Mézières, qui, jadis, se présenta comme conservateur contre M. Denfert et fut battu par lui. Mais, depuis lors, M. Mézières a trouvé son chemin de Damas et on l'a vu, en octobre dernier, énergiquement patronné et soutenu par les radicaux de Meurthe-et-Moselle.

A Vienne, on n'est pas sans quelque appréhensions à propos du voyage du comte Schouvaloff. On se demande si ce voyage ne se rattacherait pas à quelque vague projet d'entente que M. de Bismark aurait jadis conseillé à la Russie et à l'Angleterre.

DE SAINT-CHÉRON.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

On nous communique la pétion suivante :

A Monsieur le Maire,
Messieurs les conseillers municipaux
de la ville de Roubaix.

Messieurs,

Les soussignés, cultivateurs demeurant à Roubaix, ont l'honneur de vous exposer que lorsque vos prédécesseurs votèrent, il y a quelques années, le nouveau réglement d'octroi concernant les avoines, les fourrages, etc, les cultivateurs furent, sans observations, exempts de cette imposition.

Un décret du 20 avril 1878, motivé par quelques articles des lois de 1814 et 1870, vient nous enlever le bénéfice de cette exemption.

Cette mesure, profondément regrettable pour les intérêts de l'agriculture roubaisienne, et que rien ne faisait prévoir, a produit parmi nous la plus vive émotion. Le nouveau tarif va nous frapper plus lourdement encore que l'impôt foncier, et, disons-le hautement, contrairement à toute idée de justice, cette contribution municipale sera hors de proportion avec les avantages que nous en retirons, car nous n'habitons pas la partie agglomérée de la ville.

Ce tarif entrainera beaucoup de difficultés dans l'application; il exigera le contrôle incessant des employés de l'octroi; nous devrons nécessairement déclarer nos récoltes avant l'enlèvement, et parfois le retard apporté à un permis peut devenir une source de grands préjudices.

Les cultivateurs urbains jouissent-ils de priviléges tels qu'ils puissent supporter sans se plaindre l'application du nouveau réglement ?

Nous ne le pensons pas : notre situation comporte des charges et des embarras multiples que sont loin d'éprouver comme nous les cultivateurs éloignés des centres industriels et populeux.

La rente de la terre est plus élevée que loin des villes. La main-d'œuvre y est aussi plus chère, plus difficile à obtenir : nos meilleurs ouvriers, après un court séjour dans nos fermes, nous délaissent même, dans les moments les plus précieux, pour se rendre chez l'industriel où ils trouvent salaire plus élevé, travail moins fatigant, liberté plus grande.

Nos champs ne sont-ils pas dévastés par les maraudeurs ? et les promeneurs et la police ne sera jamais suffisante pour nous protéger. Ne payons-nous pas déjà les droits d'octroi pour notre entretien et celui de nos ouvriers, ce qui élève d'autant le prix de revient de nos récoltes ?

Jusqu'à présent, Lille est la seule ville où les productions culturales soient imposées. Dans cette ville, les terrains non bâtis sont occupés par des maisons de campagne et par la culture maraichère. On y cultive que peu de céréales, de sorte que le droit sur les fourrages ne figure que pour une somme peu importante au budget municipal.

Au contraire, comme le travail de l'un des vôtres, M. Deleporte-Bayart, l'a démontré, Roubaix n'est pas seulement une grande cité industrielle; notre ville comprend encore, malgré sa rapide extension, huit cents hectares en culture, soit les 2/3 de sa superficie. On ne peut donc établir de parallèle entre ces deux villes.

Si nous pouvions, comme dans certaines professions, trouver dans l'élévation du prix de nos denrées une compensation qui nous permette de nous affranchir du nouvel impôt.

Cela n'est pas possible.

Nous ne vendrons pas nos grains, nos animaux de boucherie plus cher en raison de ces taxes, car ces produits sont livrés au commerce, et doivent soutenir la concurrence de leurs similaires plus favorisés.

Le nouveau tarif va peser principalement sur les fourrages qui se convertissent en fumier. C'est ce fumier, le principal agent de la fertilisation du sol, qui nous permet d'augmenter la production des denrées alimentaires, toujours rares dans des villes aussi peuplées que la nôtre. Le nouvel impôt suggérera chez plusieurs l'idée de vendre une partie de leurs pailles ; ce qui amènera une diminution dans la masse des fumiers, et abaissera les rendements agricoles, résultat contraire à l'intérêt général.

Nous espérons, Messieurs, que vous émettrez un vœu favorable à la prompte révision du nouveau règlement d'octroi.

Pas un de vous, que nous sachions, n'a demandé à faire peser sur l'agriculture une charge aussi lourde et aussi vexatoire.

Jusqu'à présent, vous avez exempté les industries des droits sur l'alimentation de leurs machines à vapeur, le charbon. C'est une prime de plus de deux cent mille francs offerte à l'Industrie, qui, du reste, a besoin d'être encouragée pour soutenir la concurrence étrangère. Nous ne nous plaignons pas de cette mesure, mais, à notre tour, Messieurs, nous vous demandons de protéger l'agriculture, la sœur de l'industrie, en l'affranchissant des droits sur l'alimentation du sol, c'est-à-dire sur les fourrages.

Confiant, en votre équité, nous avons l'honneur, Messieurs, de vous présenter nos salutations respectueuses.

(*Suivent les signatures*).

—

Voici le vote des sénateurs du Nord dans le scrutin sur l'article 5 du projet de loi sur l'état-major, portant création d'une commission supérieure d'état-major :

Le Sénat n'a pas adopté.

Ont voté pour : MM. Corne, Testelin, Roger.

Ont voté contre : MM. d'Hespel, Kolb-Bernard, Maillet, Pajot, Théry, Wallon.

—

Dans le scrutin sur le projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires affectés : 1° A une indemnité de 10 0/0 pendant la durée de l'Exposition, aux agents de l'Etat dont les traitements ne dépassent pas 2,400 francs, 2° aux frais de représentations du président de la République et des ministres, les votes des sénateurs du Nord se sont répartis de la façon suivante :

Pour : MM. Corne, Roger, Testelin et Wallon.

Contre : MM. Pajot et Théry.

Abstentions : MM. d'Hespel, Kolb-Bernard, Mailliet.

—

L'*Orphéon roubaisien* offrait, lundi dernier, un Concert à ses membres honoraires, et pour rendre cette solennité aussi brillante que possible, cette société chorale s'était assuré le concours d'artistes sérieux. La *Grande-Harmonie*, avec son obligeance habituelle, prêtait son concours à cette fête musicale et en augmentait l'éclat.

Mme Degraef-Hamel possède une voix souple et sympathique qu'elle sait conduire avec beaucoup de talent. Aussi dès les premières notes de l'air de *Robert-le-Diable*, les dilettantes roubaisiens, qui ne manquaient pas dans la salle, ont-ils pu se convaincre qu'ils entendaient une cantatrice de premier ordre. Les trois morceaux chantés par Mme Degraef Hamel, bien que d'un style tout différend, ont été enlevés avec une supériorité incontestable. Nous espérons que l'accueil chaleureux qui a été fait à cette cantatrice l'invitera à revenir quelquefois parmi nous.

Nous connaissons M. Minssart de longue date et les vrais musiciens de Roubaix l'ont depuis longtemps apprécié à sa juste valeur. L'air de *Figaro*, malgré ses vocalises rapides et son étendue, a été chanté en maître par M. Minssart. Le duo du *Trouvère* présentait pour lui de plus sérieuses difficultés ; mais cet artiste émérite a su se mettre à hauteur de la tâche qu'il avait à remplir et les rappels chaleureux dont il a été l'objet, ont dû lui prouver que son talent était justement apprécié.

M. d'Ours est un instrumentiste de premier ordre. Il a émerveillé les auditeurs par son doigté rapide et sûr. On a peine à croire qu'il soit possible d'arriver à une telle agilité d'exécution, et cependant les variations étaient d'une netteté parfaite et d'une très-grande expression.

On nous dit que M. d'Ours est engagé comme soliste à la *Grande-Harmonie*.

Que dirons-nous de M. Weber ? Le *Carnaval de Venise* a été si souvent joué et rejoué avec d'innombrables variations que tout le monde le connait. Eh bien, nous avons entendu, lundi, un *Carnaval de Venise* nouveau, qui dénote chez le clarinettiste qui l'a composé et exécuté une connaissance parfaite de son instrument. M. Weber a obtenu un véritable succès.

La *Grande-Harmonie* a joué d'une façon magistrale, comme toujours, d'ailleurs, l'ouverture du *Calif de Bagdad* et la *Marche du Prophète*. On sent dans l'exécution de ces morceaux cette profonde intelligence de la musique qui caractérise le chef distingué qui dirige notre musique municipale.

Après l'exécution de la *Marche du Prophète*, M. Bernard, vice-président de l'*Orphéon Roubaisien* (cette société chorale n'a pas de président), a présenté, au milieu des applaudissements de la salle tout entière, une magnifique couronnne à M. Victor Delannoy.

L'*Orphéon Roubaisien*, conduit par M. Heinzmann, a su, dans les deux chœurs qu'il a chantés, captiver son public. Nous avons remarqué dans le premier morceau, le solo de baryton et le second chœur, *La Moisson*, malgré les difficultés dont il est hérissé, a été chanté d'une façon tout-à-fait remarquable. Aussi, espérons-nous que le digne chef de l'*Orphéon* nous procurera encore l'occasion d'entendre ce chœur qui a valu à nos orphéonistes le premier prix lors du Concours d'Anvers. Ce désir nous a été exprimé par de nombreux amateurs.

Nous ne voulons pas terminer ces ces lignes, sans adresser nos félicitations les plus sincères à M. Heinzmann, à M. Bernard, vice-président, et à tous les orphéonistes.

Le concert de lundi dernier aura dignement clôturé la saison musicale d'hiver.

—

Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, dans les ateliers de M. Antiochus, carrossier rue du Fontenoy.

Les flammes, promptement réprimées, n'ont causé que des pertes insignifiantes.

—

Les boulangers célèbrent aujourd'hui la fête de leur patron, Saint-Honoré. A l'instar des sapeurs-pompiers, les boulangers se sont placés sous le patronage d'un évêque. Saint-Honoré était, en effet, évêque d'Amiens, à la fin du du VIIe Siècle.

—

Par décret en date du 6 mai 1878, M. le président de la république a approuvé le crédit de 1,000 francs voté par le Conseil municipal, pour souscription au centenaire de Voltaire.

—

A l'occasion de l'inauguration de la ligne du chemin de fer de Somain à Tourcoing, la Société philharmonique de Cysoing donnera, avec le concours de l'administration municipale, un grand Festival vocal et instrumental, le dimanche 14 juillet 1878.

—

Un domestique monté sur un cheval appartenant à M. D..., marchand de lait, rue Daubenton, suivait, hier, vers sept heures du soir, la rue Saint-Vincent-de-Paul, lorsqu'arrivé à l'angle que forme cette rue avec la rue de l'Alma, le cheval fit un faux pas et tomba entraînant avec lui celui qui le montait.

Le domestique fut relevé aussitôt et transporté dans une maison voisine où M. le docteur Bayart constata plusieurs fractures à la jambe gauche et fit transporter le blessé à l'hopital.

La victime de cet accident se nomme Isidore Werveck et est âgé de 16 ans.

—

Des médailles d'honneur sont accordées sur la proposition de M. le préfet :

Médaille d'or de 2e classe : M. Lefebvre de Rieux, rentier à Cambrai.

Médaille d'argent de 2e classe : L. Delesalle, agent de police à Lille; Th. Dubasquel, lieutenant de sapeurs-pompiers à Armentières; A Rose, id. à Saint-Pithon et V. Bruneval, caporal de sapeurs-pompiers à Bourbourg.

—

La commission organisatrice des concours de musique de l'Exposition universelle de Paris vient de faire connaître les noms des sociétés chorales inscrites pour le grand Concours international qui aura lieu dans la salle des fêtes du Trocadéro, le mardi 23 juillet prochain.

FRANCE

La Société nationale des Orphéonistes lillois.

(Les deux sociétés françaises qui remporteront le 1er et le 2e prix du concours national auront le droit de concourir dans la division internationale.)

HOLLANDE

Rotte's Mamenkoor, Rotterdam.
Société Royale Cécilia, La Haye.
Oefening Bart Kunst, Amsterdam.
Liedertafel Zanglust, Amsterdam.

BELGIQUE

Société royale de Frameries.
Société chorale Willems Manninkoor, de Gand.
Société royale des Orphéonistes de Tournay.
Société royale de l'Orphéon de Bruxelles.
Société chorale de Bruxelles.

ANGLETERRE

Henry Laslies Choir, Londres

—

M. E. Cambier, rédacteur-gérant d'un journal hebdomadaire: *Le franc Parleux*, vient de recevoir une assignation à comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille, vendredi 17 courant, comme prévenu d'avoir traité de matières politiques sans avoir déposé le cautionnement exigé par la loi.

—

Le *Journal du Loiret* annonce que Mgr Dupanloup a adressé aux membres du comité de Lille la lettre suivante :

Orléans, 14 mai 1878.

Messieurs,

Je publie aujourd'hui même une première série de lettres à MM. les membres du Conseil Municipal de Paris, relatives au centenaire projeté de Voltaire, et que j'ai l'honneur de vous adresser ; les autres lettres suivront immédiatement.

Aussi, Messieurs, en lisant ce matin, dans le journal, la *Défense*, la protestation indignée, éloquente. et si fortement motivée, que vous avez publiée vous-même, contre le scandale qui se prépare, j'ai applaudi du fond du cœur à un acte si digne de vous.

La vérité indéniable est que, comme vous le dites, et comme je le dis, avec vous, ce centenaire est un acte de guerre contre la religion du pays, et un sanglant outrage à tout ce qu'il y a en France de catholique et de chrétiens : nos protestations ne sont qu'une légitime et nécessaire défense. Votre exemple sera suivi, je l'espère. C'est le moment ou jamais de se souvenir qu'il y a des lois en France prohibant l'outrage à la religion et aux mœurs. On comprendra peut-être aussi, à une heure où l'apaisement est un devoir, le danger pour la paix publique de pareilles provocations.

Veuillez agréer, messieurs, avec mes plus vives félicitations, tous mes bien dévoués hommages.

† Félix,
évêque d'Orléans.

—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Dimanche, on se battait dans le cabaret du *Fort Mazagram*, rue d'Austerlitz, à Lille. Les frères Alex. et Ad. Waneldewereld était restés maîtres du champ de bataille. Arrivent deux sergents de ville. Ces deux Belges les insultent et les frappent.

La foule s'en mêle, et, comme toujours, prend parti contre l'autorité. Les deux agents sont obligés de dégaîner pour tenir la foule à distance. Alexandre a déja été condamné plusieurs fois dont deux pour rebellion contre les agents. Il est de plus expulsé. — Six mois de prison et son frère trois mois.

Cirque Milanais

C'est ce soir à 8 heures, que la troupe du Cirque Milanais donne sa dernière représentation à Roubaix. MM. Priami et Pierantoni, reconnaissants de l'accueil qui leur a été fait, ont organisé une soirée des plus attrayantes.

Le programme annonce une grande pantomime: les *Brigands de la Calabre*, jouée par toute la troupe.

Le départ du personnel aura lieu demain, vendredi, par train spécial pour Paris.

La première représentation donnée à Paris aura lieu samedi prochain, au Cirque du Château d'Eau. Nous savons de source certaine que MM. Priami et Pierantoni ont résolu d'abandonner le montant des recettes de la représentation de samedi, au bénéfice des familles atteintes par la catastrophe de la rue Béranger. Cette œuvre de charité attirera certainement aux directeurs du *Cirque Milanais* toutes les sympathies du public parisien.

Ephémérides Roubaisiennes

16 mai 1593. — Mort d'Iolente de Werchin, princesse d'Epinoy, sénéchale de Hainaut, comtesse de Néchin, dame des baronnies de Cysoing, Roubaix, Herzelles, etc., épouse de Hugues de Melun, prince d'Epinoy, baron d'Antoing et Boubers, connétable de Flandre, etc.; laquelle dame fut inhumée au chœur de l'église de l'hôpital St.-Elisabeth de Roubaix.

Ephémérides Tourquennoises

16 mai 1827. — Etablissement des frères des Ecoles Chrétiennes, à Tourcoing.

C'est à l'initiative d'une dame charitable, Mlle Thérèse Tierce, qui offrit d'abord sa maison, puis ensuite 11,000 francs pour aider à la construction d'une école, qu'on doit les nombreux bienfaits de cette institution.

Trois frères ouvrirent les premières classes, dans un bâtiment de la rue des Orphelins, qui pouvait contenir 200 élèves. Depuis lors les Ecoles Chrétiennes ont pris dans notre ville, comme *partout ailleurs*, la grande extension, que, ni les calomnies, ni les mensonges d'adversaires intéressés, ni les attaques, ni la rage d'une haine aveugle ne sauraient nullement enrayer, développement vraiment extraordinaire déterminé par la sollicitude toute paternelle des Frères pour les enfants, jointe à beaucoup de tact, de délicatesse et de patience.

Aujourd'hui plus de 20 frères tiennent les classes à Tourcoing, dans quatre grands bâtiments recevant au moins 2,000 écoliers.

G. B.

— On annonce la mort du vénérable curé de St-Hilaire, près Avesnes, M. l'abbé Berthier, décédé dimanche soir, à l'âge de 72 ans.

— Un incendie considérable a dévoré, l'avant-dernière nuit, trois maisons et les magasins de MM. de Forcade et Ce, situés derrière la sous-préfecture, à Dunkerque.

Le feu a éclaté dans les ateliers d'un tonnelier et a pris immédiatement de très-grandes proportions.

Les magasins de M. de Forcade contenaient, entre autres marchandises, 150 tonnes de lins russes environ qui ont été brûlées ou détériorées par l'eau.

A demain les détails.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 15 mai. — Jean-Baptiste Cornille, rue des Longues-Haies, cour Roussel, 15. — François Masson, rue du Flot, 11. — Elise Desmulliez, rue Darbo, cour Tiberghien. — Victor Landrieux, rue des Longues-Haies, cour Capart, 6. — Auguste Decaspé, rue de l'Epeule, cour Debaillie. — Auguste Réal, rue du Moulin, cour Descat, 9.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 15 mai. — Anitas Geyer, 2 jours, rue St-Louis, 63. — Adolphe Colas, 40 ans, messager, rue du Collége, 3. — Marie Batteux, 87 ans, rue de Maufait, 8. — Juliette Bigotte, 38 ans, rue Pellart prolongée. — Héloi e Goossens, 12 jours, rue Archimède, 65. — Joseph Martin, 77 ans, journalier, aux Petites-Sœurs. — Théophile Vandemergel, 1 mois, rue Delattre. — Arthur Palanchier, 2 mois, au bas Hutin, 3.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille COLASSE-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Adolphe COLASSE décédé à Roubaix, le 15 mai 1878, à l'âge de 40 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le Vendredi 17 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — **Les vigiles** seront chantées le jeudi 16 à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collége, 3.

Les amis et connaissances de la famille COUPEY-REBOUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de dame Jules COUPEY, née Gustavine REBOUX décédée le 4 mai 1878, dans sa 31e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **Messes** qui seront célébrées en l'église Sainte-Catherine, à Lille, le samedi 18 mai, pendant toute la matinée et à l'**obit** qui sera chanté le même jour, à 11 heures. (Les **laudes** à 10 heures 1/2.

Un **obit solennel du mois** sera célébré le lundi 20 mai 1878, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Joséphine DISPA décédée à Roubaix, le 21 avril 1878, à l'âge de 28 ans et 8 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église de Leers (France), le lundi 20 mai 1878, à 10 heures, pour le repos de l'âme de dame Nathalie Joseph LEURIDAN, veuve de M. Jean-Baptiste TRIAILLE décédée à Leers, le 24 mai 1877, dans sa quatre-vingt-quatrième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas